

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 4

Absents : 1

Date de convocation : 10 décembre 2021

Date d'affichage : 10 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

**Étaient représentés :** RETORNAZ Dominique (donne procuration à RETORNAZ André) - RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie)

**Était absent :** GRANGE Christian

**Madame POIROT Marie est désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 21-12-129**

**Objet : Plan local d'urbanisme : abrogation de la délibération n° 21-09-095 en date du 2 septembre 2021 prescrivant la modification simplifiée n°1**

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire

Je vous rappelle que par délibération du 2 septembre 2021, nous avons décidé de mettre à disposition du public pendant une durée d'un mois, du 15 novembre 2021 au 15 décembre 2021, le dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Valloire.

Suite au dépôt de notre dossier au cas par cas, la mission régionale d'autorité environnementale (MRae), par décision du 3 novembre dernier, a demandé une évaluation environnementale sur tout le territoire communal.

Cette décision remettant en cause le calendrier initial de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU tel que stipulé dans la délibération précitée, il vous est proposé d'abroger cet acte réglementaire.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021

ID : 073-217303064-20211216-21\_12\_129-DE

Berger  
Levrault

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 09 décembre 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 09 décembre 2021,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- la délibération n°21-09-095 en date du 2 septembre 2021 prescrivant la modification simplifiée n°1 est abrogée.

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021

Valloire, le 17/12/2021

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.

